



## La jurisprudence est elle possible ?

-----  
Par Totoo

Bonjour il y a quelque temps un syndicat est venu nous voir dans l'entreprise où je travaille pour nous demander de faire un dossier pour porter au tribunal l'entreprise pour le fait que nous posions un rtt avant et un rtt après notre astreinte pour pouvoir faire des heures sans dépasser les 48h ,pour eux c'est à l'entreprise de nous offrir ces jours.Le syndicat en question n'est pas le mien est celui ci m'a demandé de me syndiquer chez eux pour faire le dossier chose que je n'est pas fait donc pas de dossier créer, se même syndicat est revenu vers nous pour nous informer que les dossiers créer était en de bonne voie est que ceux qui l'on fait seront indemnisés,mon syndicat ma dit que si il gagner je serais également indemnisé même si je n'est créé aucun dossier car il ferait jouer se qui appelle la jurisprudence ma question est serait je également indemnisé comme il le dise avec la jurisprudence.Merci de votre réponse